Nations Unies A/CONF.232/2023/INF.1



Distr. limitée 6 janvier 2023 Français Original : anglais

Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale Reprise de la cinquième session

New York, 20 février-3 mars 2023

Informations à l'intention des participants

Note du Secrétariat

I. Introduction

- 1. Conformément à la résolution 77/248 de l'Assemblée générale, la reprise de la cinquième session de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies en application de la résolution 72/249 pour examiner les recommandations du Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 sur les éléments de texte et élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, se tiendra du 20 février au 3 mars 2023 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.
- 2. En application de la résolution 72/249, la conférence abordera l'ensemble des questions qu'elle a retenues en 2011, à savoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, en particulier, prises conjointement et dans leur ensemble, les questions concernant les ressources génétiques marines, y compris celles liées au partage des avantages, les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires ma



II. Secrétariat

- 3. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, a été nommé secrétaire général de la conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
- 4. Les services d'appui et de secrétariat sont fournis par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, qui peut être contactée par courriel à l'adresse suivante

23-00250

- iii) les précédentes conférences des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement tenues à la Barbade, à Maurice et au Samoa ;
- iv) la Conférence des Nations Unies visa(e)0.7(5i.7(scn 59.2.1 re W -1.198 Td [(dp5i.7(p5i.7)

23-00250 **3/9**

délégations qui participeront à la reprise de la cinquième session dans le module « e-List of Participants » du portail e-deleGATE avant le 6 février 2023. Les noms des représentantes et représentants saisis à l'occasion de la tenue de la cinquième session, en août 2022, figureront déjà sur la liste. Les délégations souhaitant apporter des changements aux titres ou rôles des représentantes et représentants déjà inscrits sur la liste sont priées de communiquer les modifications demandées par courrier électronique à denise.ward@un.org, avec copie à doalos@un.org.

13. Les représentantes et représentants désignés par les organisations et autres entités auxquelles l'Assemblée générale a adressé, dans ses résolutions, une invitation permanente à participer à ses séances et à ses travaux en qualité d'observateurs, par des organisations intergouvernementales mondiales et régionales et d'autres organes internationaux intéressés, par des membres associés des commissions régionales, et par les institutions spécialisées compétentes ainsi que les autres organes, organisations, fonds et programmes du système des Nations Unies, sont priés d'indiquer la composition de leur délégation au secrétariat de la conférence (Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques) en adressant un courriel à Bingzhuo Li (bingzhuo.li@un.org), avec copi5.919 0 1188 g7S/Link <

4/9 23-00250

(« Consultations informelles sur les études d'impact sur l'environnement », par exemple) et la date à laquelle la déclaration sera prononcée, selon qu'il conviendra.

VIII. Services d'interprétation

18. Les langues officielles de la conférence sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

19.

23-00250 5/9

(au 320 East 45th Street), une fois l'autorisation voulue obtenue auprès du Service du protocole et de la liaison.

Renseignements d'ordre général

- 24. Les cartes d'identité ONU qui leur sont délivrées leur donnant une grande liberté d'accès, les membres des délégations, fonctionnaires, membres accrédités des organisations non gouvernementales, membres des médias et prestataires de service agréés doivent comprendre qu'il importe au plus haut point de ne pas en compromettre l'intégrité, et ce, pour que la sécurité de tous les intéressés puisse être assurée.
- 25. Il est rappelé aux membres des délégations, comme aux autres personnes détentrices d'une carte d'identité ONU, que cette carte est pour leur usage personnel uniquement et qu'elle ne doit être ni prêtée ni donnée. Si les services de sécurité constatent qu'une carte est utilisée d'une manière contrevenant aux règles, ils la confisqueront.
- 26. Les fonctionnaires, membres des délégations et autres personnes autorisées à pénétrer dans l'enceinte du Siège de l'ONU ne pourront le faire que sur présentation d'une carte d'identité ONU valide. Il est rappelé aux personnes détentrices d'une carte d'identité ONU que, conformément à la circulaire du Secrétaire général publiée sous la cote ST/SGB/259, elles sont tenues de la porter de façon visible lorsqu'elles entrent dans les locaux et pendant tout le temps qu'elles s'y trouvent, et qu'il leur incombe de s'assurer que leur carte est valide.

Bureau des objets trouvés

27. Le Bureau des objets trouvés est situé dans le bâtiment de l'Assemblée générale, dans la salle GA-1B-052. Il est ouvert de 9 heures à 17 heures et peut être contacté par téléphone au 212 963 7531 (3-1852 depuis un téléphone de l'ONU).

X. Dispositions d'accès et services pour les médias

- 28. Les représentantes et représentants des médias qui possèdent une carte d'identité ONU valide seront autorisés à couvrir la conférence sans accréditation supplémentaire, dans la limite de la capacité d'accueil des salles. Toutes les autres personnes devront demander une accréditation avant la tenue de la conférence. L'accréditation des représentantes et représentants des médias est strictement réservée aux membres de la presse et des médias (presse écrite, photo, radio, télévision, cinéma, agences de presse, médias en ligne) qui représentent un organisme établi. Les demandes d'accréditation doivent être faites par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne, disponible à l'adresse https://indico.un.org/UNHQ/#media. Tous les membres des médias qui rempliront un formulaire d'inscription devront télécharger une lettre d'affectation signée par le (la) directeur(trice) de la publication ou le (la) rédacteur(trice) en chef et adressée au Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias. Deux pièces d'identité comportant une photo, dont un passeport, sont également requises. Des échantillons de travail pourront éventuellement être demandés.
- 29. Tous les membres de la presse qui accompagnent une délégation doivent faire une demande d'accréditation en suivant les instructions données ci-dessus, sauf si la mission permanente concernée soumet une demande en leur nom via le module e-Registration du portail e-deleGATE. Les missions sont invitées à soumettre des demandes de cartes d'accès pour les photographes et vidéastes officiels de leur délégation.

6/9 23-00250

41. La télévision en ligne des Nations Unies (https://media.un.org/en/webtv/) assurera une diffusion en direct et à la demande de toutes les réunions publiques tenues à l'occasion de la reprise de la cinquième session, dans les six langues officielles (lorsque des services d'interprétation seront disponibles).

Communiqués de presse

42. Le Département de la communication globale établira des communiqués de presse pour les réunions publiques tenues dans le cadre de la conférence, en anglais (http://www.un.org/press/en/highlights/BBNJ) et en français (www.un.org/press/fr/highlights/BBNJ). Merci d'adresser toute autre question relative aux communiqués

23-00250

n'ont pas présenté de symptômes ni été testées positives à la COVID-19 au cours des cinq jours précédents, ou, pour les personnes qui ne sont pas à jour de leurs vaccins, qu'elles n'ont pas eu de contact étroit avec une personne testée positive ou présentant des symptômes de la maladie au cours des cinq jours précédents. De plus amples renseignements sur les mesures de quarantaine et d'isolement sont disponibles à l'adresse suivante : www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/your-health/quarantine-isolation.html. Les voyageurs internationaux devront s'être soumis aux formalités en matière de santé publique locales exigées à l'arrivée. On trouvera des précisions sur les formalités d'arrivée sur la page www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/travelers/noncitizens-US-air-travel.html# anchor_1634928804881.

49. Les participantes et participants sont encouragés à prendre des mesures préventives, notamment en respectant les règles d'hygiène en cas de toux et en se lavant régulièrement les mains, et vivement incités à ne pas assister à une rév90.5(m)-2.6(a2)-2.5(o)-7.5(n)-7.2

23-00250 **9/9**